Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260321-DCM26_031-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le-vingt-un mars deux mil vingt-six à dix heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Delphine DAVID, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2026**

PRESENTS :
Mesdames BAREL- CROSSE – DAVID – DELALANDE CORBIE – DENISE - GUERIN DAVID – LEPASLIER – MARTIN – MORICE - NOYAL – PETITHOMME – RICHOUX - ROQUES - VERGER

Messieurs BREBANT – CHEREL – DESSAUGE - DALINO – DUFFE – FRIN – GUERIN – HAKKOU – HUBERT – NEDELEC – PARTHENAY – SOHIER – THIRION – TILLARD - TRIGALLEZ

SECRETAIRE: M. TILLARD Thierry

PC/SC/26-031

INDEMNITÉS DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

VU la délibération n°26-027 du 21 mars 2026 relative à l'élection du Maire ;

VU la délibération n°26-028 du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre d'Adjoints ;

VU la délibération n°26-029 du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints ;

CONSIDERANT que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux Adjoints et (éventuellement) aux Conseillers municipaux ;

CONSIDERANT *que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction du Maire inférieure au barème applicable, à la demande de ce dernier ;*

CONSIDERANT que l'enveloppe mensuelle maximum attribuable se calcule en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique, de la manière suivante pour une ville de la strate de Montfort-sur-Meu :

- Indice brut terminal de la fonction publique : IB = 1027 soit 4 110,52 €
- Maire : 58,30 % de l'indice brut terminal soit 2 396,43 € bruts
- Adjoints : 23,32 % de l'indice brut terminal soit 958,57 € bruts
- Nombre d'Adjoints maximum = 8
- Enveloppe mensuelle maximum = 2 396,43 € + 8 x 958,57 € = 10 065,02 €

CONSIDERANT que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Il est proposé de fixer les montants des indemnités des élus, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260321-DCM26_031-DE

Après avoir délibéré, à 24 pour et 5 abstentions (Mme ROQUES, GUERIN DAVID et M. DALINO, DUFFE et SOHIER), le Conseil municipal :

- **FIXE** le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints (des Conseillers délégués et des Conseillers municipaux), conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- **DIT** que le montant des indemnités de fonction évoluera automatiquement en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice terminal de la fonction publique, sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le Comptable public.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Delphine DAVID,
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Thierry TILLARD,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr